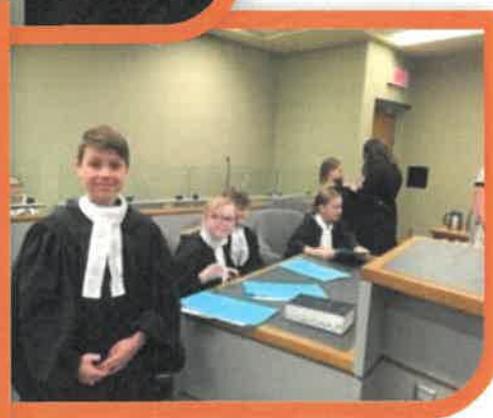
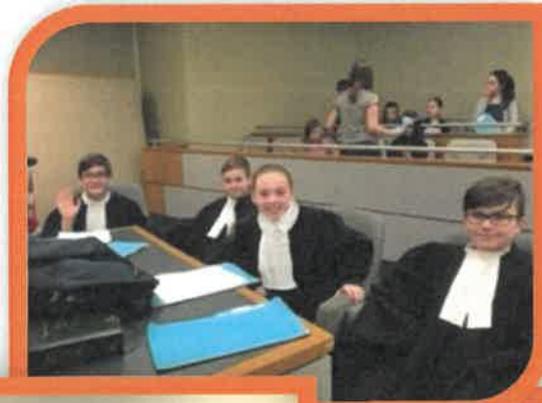


RAPPORT ANNUEL 2018-2019 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

(Réf. : L. I. P. article 82)



Signature du président (e)

Le 19 juin 2019
Adopté au CÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. BILAN 2018-2019.....	3
2. MOT DE PRÉSENTATION.....	4
3. IDENTIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ ET LEUR FONCTION.....	5
4. MOT DU PRÉSIDENT (CONCLUSION).....	6
5. ANNEXE 1 TABLEAU DES DOSSIERS 2018-2019	7

BILAN 2018-2019
Conseil d'établissement
École internationale Saint-François-Xavier

L'année 2018-2019 a été celle de la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration de notre nouveau projet éducatif. De par la nature de ses objectifs, il se veut un projet qui vise la croissance complète de l'élève, de ses capacités de recherche, du développement de la littératie, et ce, dans un environnement bienveillant et d'ouverture sur le monde.

De plus, en période importante de transition du programme primaire du BI, nous sommes particulièrement fiers du travail d'équipe que la communauté de l'École a su déployer afin de développer un modèle de travail (comité coordo) en communauté collaborative pour ainsi bien vivre ces transitions. Un modèle de coordination qui se veut dans la vision intégrée du Baccalauréat international.

Nous débutons donc la belle aventure de notre projet éducatif qui arrime à la fois les objectifs du Programme de formation de l'école québécoise et ceux du Programme primaire du BI. Un projet concerté de décisions éclairées par les parents et tous les membres du personnel qui nous motive au plus haut point.

Je me dois aussi de mentionner l'arrivée, à l'automne, de nos trois classes modulaires qui permettent aux élèves de développer leurs compétences dans un contexte plus favorable aux apprentissages. Nos grands se sentent choyés dans cet environnement. Comme toute construction, il a par contre fallu quelques réajustements tout au long de l'année.

Merci à toute l'équipe-école pour leur engagement envers notre beau programme international, un choix de chacun pour la progression continue de celui-ci!

Merci à tous les parents pour votre précieuse collaboration, implication envers tous les enfants et votre école!

Merci aux membres du conseil d'établissement qui rencontre après rencontre, travaillent de concert avec l'école en cohérence et en confiance.

Merci, M Cotton, d'avoir relevé le défi de la présidence avec votre approche empreinte de belles valeurs et d'accueil chaleureux.

Karine Bernier, directrice

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Nombre d'assemblées régulières tenues par le conseil d'établissement

Le CÉ a tenu 6 assemblées régulières en 2018-2019 :

- Lundi 15 octobre 2018
- Lundi 12 novembre 2018
- Lundi 28 janvier 2019
- Lundi 18 mars 2019
- Lundi 13 mai 2019
- Mercredi 19 juin 2019

1. Objectifs du conseil d'établissement

Il faut d'abord savoir que l'institution du conseil d'établissement découle de la loi sur l'instruction publique.

Ses membres sont élus ou nommés annuellement ou bisannuellement par élection, lors de l'assemblée générale des parents tenue normalement en septembre.

Lors des séances, différentes règles prévues dans le cadre de la loi s'appliquent, afin de maintenir son bon déroulement (avis de convocation, quorum de parents, rapport du procès-verbal, décorum, éthique et déontologie, etc.).

Nombreux et variés sont les points traités au conseil d'établissement durant une année scolaire, mais ils ont tous le même noyau central : « les élèves ».

2. Identification des membres du comité et leur fonction

Parents

- Monsieur Hubert Cotton, président du conseil d'établissement et représentant au conseil d'établissement
- Monsieur Jean-François Lévesque, vice-président et représentant au conseil d'établissement
- Madame Jovette Levasseur Rousseau, représentante au comité de parents, trésorière et représentante au conseil d'établissement
- Madame Marie-Andrée Audet, secrétaire et représentante au conseil d'établissement
- Monsieur Dominique Martineau-Beaulieu, substitut à la représentante au comité de parents et représentant au conseil d'établissement
- Madame Élisabeth Lavoie, représentante au conseil d'établissement

Personnel enseignant

- Madame Liliane Tremblay
- Madame Chantale Boucher
- Madame Julie Nadeau

Personnel professionnel

- Madame Marie-Josée D'Amours

Personnel de soutien

- Monsieur Luc Bouchard
- Madame Lyne Lefebvre

Personnel du service de garde

- Madame Diane Caron

Représentant de la communauté et commissaire

- Monsieur Yves Mercier

Direction d'école

- Madame Karine Bernier

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT / 2018-2019

CONCLUSION

D'emblée, je désire remercier mes collègues membres du Conseil d'établissement de l'École internationale Saint-François-Xavier. Je les salue pour leur rigueur, leur enthousiasme, leurs réflexions et leur désir de voir les élèves de l'école se développer dans un environnement sain et stimulant. Je suis bien content que nos rencontres se soient déroulées selon les trois axes du nouveau projet éducatif de l'école, soit le respect, l'ouverture et l'intégrité.

Je remercie également la directrice de l'établissement, Madame Bernier, pour son soutien dans mon apprentissage de la fonction de président. Avec les nombreux défis qu'entraîne la croissance de la population estudiantine, nul doute que Mme Bernier en a déjà plein les bras. Or, elle a de bonnes réserves d'énergie puisque sa bienveillance m'a toujours été de bon aloi.

Enfin, dans ce concert d'éloges, tout le personnel de l'école peut recevoir nos félicitations ainsi que nos remerciements les plus sincères. L'âme d'une école est un heureux mélange entre l'enthousiasme enfantin et le leadership adulte. On construira des classes ou des écoles nouvelles tant qu'on voudra, mais les miracles quotidiens, c'est le personnel en place qui les accomplit.

Collectivement, j'estime que nous avons fait du bon boulot. La participation de membres du conseil dans le comité pour le projet éducatif, dans celui pour le déplacement actif ou dans le comité de parents témoigne d'une implication tous azimuts. Me viennent en tête également les discussions, entre autres, sur l'application du nouveau guide alimentaire au service de garde et sur la diffusion d'une vidéo sur le confinement barricadé. Elles révèlent que les élèves sont au cœur des priorités du conseil.

En ce qui a trait au déroulement de ces discussions, j'ai toujours en tête qu'un esprit critique doit se déployer non pas en toute liberté (pensons à mon homonyme américain qui dit n'importe quoi), mais du moins, dans un grand espace. J'espère que tout membre du conseil a profité d'un espace suffisant pour s'exprimer.

Sinon, d'un point de vue plus personnel, je conclue ma première année en tant que président du Conseil d'établissement de l'École internationale Saint-François-Xavier avec un sentiment d'inachèvement. Je compte bien me représenter l'an prochain dans un souci de m'impliquer davantage dans les sujets à aborder. Si, cette année, j'ai observé, j'aimerais jouer un rôle plus actif dans un prochain mandat.

J'appelle l'équipe actuelle à revenir l'an prochain pour d'autres conjugaisons d'efforts, pour d'autres résolutions de problèmes et pour de multiples réussites au profit des jeunes de l'École internationale Saint-François-Xavier.

Hubert Cotton, président du Conseil d'établissement

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Information : Mettre un tiers au courant de quelque chose, lui donner une information suffisante.

Consultation : Informer une personne d'une décision à venir, lui donner un délai suffisant pour prendre connaissance du contexte de la décision et lui permettre de réagir verbalement (ou par écrit) à cette décision.

Approbation : Donner son accord à l'acte fait par un tiers qui détient le pouvoir légal de le poser. Celui qui approuve un acte n'a pas le pouvoir de le modifier : en cas de désaccord avec cet acte, il doit retourner le dossier à la personne qui détient le pouvoir légal de le poser, sans pouvoir lui substituer sa propre décision ni imposer à cette personne qu'elle exerce son pouvoir selon certaines exigences.

Adoption : Faire sienne la proposition faite par un tiers. Celui qui adopte a le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.

Reddition de compte : Faire rapport d'un acte à un tiers en autorité.

PRINCIPALES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Être consulté sur l'acte d'établissement (40 LIP)
- ❖ Adopter le projet éducatif (74 LIP)
- ❖ Approuver le plan de réussite (75 LIP) et le Plan de lutte (75.1 LIP)
- ❖ Approuver les règles de conduite, les mesures de sécurité et les sanctions (76 LIP)
- ❖ Établir des principes d'encadrement et approuver la liste du « matériel scolaire » exigé des parents (77.1 LIP)
- ❖ Informer et rendre compte des services offerts par l'école (83 et 83.1 LIP)
- ❖ Approuver les sorties éducatives (87 LIP)
- ❖ Solliciter et recevoir des dons (94 LIP)
- ❖ Adopter le budget (95 LIP)

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.			
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ? 19 adultes et 28 enfants ont participé à cette assemblée.	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input checked="" type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme du déjeuner.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (facultatif) (Total)		
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6	
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3	
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	2	
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	1	
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	1	
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	Primaire 0	
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ? Des personnes ressources ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion	<input type="checkbox"/> Jamais
	Commentaires :		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'année (art. 55) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.1	Démissions chez les parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.6	Démissions chez les élèves.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ? Non		
Cochez			
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input checked="" type="checkbox"/> Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6
2.3	<p>Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi 15 octobre 2018 • Lundi 12 novembre 2018 • Lundi 28 janvier 2019 • Lundi 18 mars 2019 • Lundi 13 mai 2019 • Mercredi 19 juin 2019 	
2.4	<p>Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.</p> <input type="checkbox"/> Quorum non atteint <input type="checkbox"/> Absence de parents <input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement . (art. 79, 110.1). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5). – ne s'applique pas	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110). – au besoin	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :		
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire . (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) : Service de garde Services de soutien Service de vie scolaire Services de promotion et de prévention (édu sexualité, orientation professionnelle, etc)	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes ex. éducation à la sexualité (art. 85).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°). – bulletin unique	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Nous avons reçu les dons suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Grand Défi Pierre Lavoie 5000\$ (2500 \$ de ce montant est géré et utilisé pour le projet « Ski de fond » des écoles de la C.S.) • Campagne de financement 	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96, 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	